



Services d'ambulance Fiche de conseils aux consommateurs

Régime d'assurance maladie et conseils pour vous protéger

Il y a fraude aux services d'ambulance lorsque Medicare est facturé pour des services qui ne sont pas médicalement nécessaires ou qui ne répondent pas à d'autres normes strictes. La partie B de Medicare ne couvre les services d'ambulance médicalement nécessaires que si des critères stricts sont respectés.

Quels sont les services d'ambulance couverts par Medicare ?

Medicare couvre les transports ambulanciers terrestres et aériens lorsque tous les critères suivants sont remplis :

- Le transport est médicalement nécessaire.
- Une camionnette ou une voiture pour fauteuils roulants pourrait mettre le patient en danger.
- C'est le seul moyen de transporter le patient en toute sécurité.
- L'ambulance et son équipage répondent à certaines normes.
 - Les véhicules ambulanciers doivent au moins être équipés d'un brancard, de fournitures médicales d'urgence, d'un équipement d'oxygène, de feux de détresse et de sirènes, ainsi que d'un équipement de télécommunications, conformément à la législation nationale ou locale.
- La destination est l'établissement approprié le plus proche qui peut prendre en charge l'état de santé du bénéficiaire.
 - Couvert : Le transport vers les hôpitaux, les établissements de soins infirmiers spécialisés, les centres de dialyse pour les bénéficiaires atteints d'insuffisance rénale terminale (IRT) qui ont besoin de dialyse, et les trajets de retour au domicile du bénéficiaire si nécessaire.
 - Non couvert : Transport du domicile à des rendez-vous médicaux, à des centres communautaires de santé mentale, à des établissements psychiatriques (en dehors d'un hôpital) ou à des laboratoires indépendants non liés à un hôpital ou à un établissement de soins de longue durée.

Exemples de fraudes

- Falsification de documents pour donner l'apparence d'une nécessité médicale alors que celle-ci n'existait pas.
- Facturation d'un nombre de kilomètres supérieur au nombre de kilomètres parcourus pour le transport.
- Facturation de déplacements non urgents en tant que déplacements urgents.
- Facturation d'un trajet en taxi ou en fauteuil roulant comme un transport d'urgence.
- Facturation au bénéficiaire plutôt qu'à l'assurance maladie, bien que le prestataire participe à l'assurance maladie et que le voyage réponde aux critères de couverture de l'assurance maladie.

Que pouvez-vous faire pour prévenir la

- Examinez votre Avis de synthèse sur l'assurance-maladie (MSN) et/ou l'Explication des indemnités (EDI) et vérifiez les points suivants :
 - Les services énumérés correspondent à ce que vous avez réellement reçu.
 - Le kilométrage facturé n'est pas supérieur à la distance parcourue.
 - Le transport d'urgence ne vous a pas été facturé s'il n'y avait pas d'urgence.
- Faites attention à l'upcoding sur les demandes de remboursement des frais de transport d'un service de réanimation de base (BLS) à un service de réanimation avancée (ALS).
 - Les véhicules ALS doivent être occupés par au moins deux personnes, chacune devant être certifiée en tant qu'urgentiste intermédiaire ou urgentiste-paramédecin par l'État ou l'autorité locale où les services sont fournis, afin d'effectuer un ou plusieurs services ALS.
- Si vous constatez des erreurs de facturation ou si vous avez des inquiétudes, contactez votre Senior Medicare Patrol à l'adresse www.smpresource.org ou au numéro 1-877-808-2468.
- Pour toute question relative à la couverture Medicare, contactez votre State Health Insurance Assistance Program (SHIP) local à l'adresse www.SHIPTAcenter.org ou au 1-877-839-2675.



Autres ressources ambulancières

- Senior Medicare Patrol National Resource Center (SMPNRC): <https://www.smpresource.org/Content/Medicare-Fraud/Fraud-Schemes/Ambulance-Fraud.aspx>
- Centers for Medicare & Medicaid Services (CMS): <https://www.medicare.gov/coverage/ambulance-services>

Comment votre Senior Medicare Patrol (SMP) peut-elle vous aider

Votre SMP local est prêt à vous fournir les informations dont vous avez besoin pour vous **PROTÉGER** contre la fraude, les erreurs et les abus de Medicare ; **DÉCELER** les fraudes, les erreurs et les abus potentiels ; et **SIGNALER** vos préoccupations. Les SMP et leurs bénévoles formés contribuent à éduquer et à responsabiliser les bénéficiaires de Medicare dans la lutte contre la fraude aux soins de santé. Votre SMP peut vous aider à répondre à vos questions, préoccupations ou plaintes concernant des problèmes potentiels de fraude et d'abus. Il peut également vous fournir des informations et des présentations éducatives.

Pour localiser la Senior Medicare Patrol (SMP) de votre État :
Visitez le site www.smpresource.org ou appelez le 1-877-808-2468.

Ce projet a été soutenu, en partie, par la subvention numéro 90MPC0002 du U.S. Administration for Community Living, Department de la Santé et des Services sociaux, Washington, D.C. 20201. Les bénéficiaires de subventions qui entreprennent des projets sous l'égide du gouvernement sont encouragés à présenter librement leurs résultats et leurs conclusions. Les points de vue ou les opinions ne représentent donc pas nécessairement la politique officielle de l'Administration for Community Living.